



ARRETE DU MAIRE N°2025-63

Le Maire de la Commune de MOËZE,

VU le Code de la route et notamment ses articles R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires), et R 411-25 (signalisation)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-3,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 Novembre 1992 modifié,

VU la permission de voirie n°R2025R0009 du 03/12/2025,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur la rue de la Carrée (de l'intersection avec l'avenue du Général de Gaulle jusqu'à la rue de Montifaut) en raison des travaux de reprise du réseau pluvial engagé par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des travaux de reprise du réseau pluvial, **du 4 au 12 décembre 2025 inclus, la circulation et le stationnement seront interdits rue de la Carrée** du n°11 de cette rue jusqu'à l'intersection avec la rue de Montifaut.

Un accès sera toléré au service de transports scolaires.

Une déviation sera organisée sur la RD239, VC32 rue du Breuil puis la VC31 rue de Montifaut.

Les riverains du n°11 au n°15 rue de la Carrée pourront accéder à leurs propriétés par l'avenue du Général de Gaulle.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier et les déviations seront fournies et installées par l'entreprise EUROVIA.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et ses Adjoints,

La brigade de Gendarmerie de SAINT-AGNANT,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité de la zone concernée.

Fait à MOEZE, le 3 décembre 2025

Le Maire,
M. Didier PORTRON

